



VOUS ETES INVITES A SOUMETTRE DES COMMENTAIRES

Dossier du BHI n° AB-4/S-5

LETTRE CIRCULAIRE 57/2016
10 octobre 2016

**APPEL A COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE NOUVELLE EDITION 1.0.0 DE LA
PUBLICATION DE L'OHI S-8B –
NORMES DE COMPETENCE POUR LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE MARINE DE
CATEGORIE « B »**

Références :

- A. CHI-XVIII - Décision n° 18 - *Programme de travail de l'OHI 2013-2017*
- B. Lettre circulaire de l'OHI 90/2015 du 17 décembre - *Adoption de la nouvelle publication de l'OHI S-5B édition 1.0.0 - Normes de compétence pour les hydrographes, catégorie B*
- C. Lettre circulaire de l'OHI 50/2016 du 28 septembre - *Adoption de l'édition 1.0.0 de la publication de l'OHI S-5A - Normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « A »*
- D. Lettre circulaire de l'OHI 42/2016 du 5 septembre - *Résultat de la 8^{ème} réunion du comité de coordination inter-régional (IRCC-8)*
- E. Résolution de l'OHI 2/2007 telle qu'amendée - *Principes et procédures pour la modification des normes et des spécifications techniques de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La tâche 3.3.9 du programme de travail de l'OHI 2013-2017 autorisait le comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) à développer des exigences distinctes en matière de compétences pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine de catégorie « A » et de catégorie « B » (cf. référence A). Comme annoncé dans les références B et C, l'OHI a adopté des versions révisées des normes de compétence pour les hydrographes de catégorie « B » et de catégorie « A ».

2. Conformément au programme de travail de l'IBSC qui a été approuvé par le comité de coordination inter-régional (IRCC) lors de sa huitième réunion à Abou Dabi en mai 2016 (cf. référence D), l'IBSC développe à présent un jeu similaire de normes de compétences distinctes pour les cartographes. Conformément à la référence E, le président de l'IBSC a demandé au Comité de direction de diffuser un projet de nouvelle édition 1.0.0 de la S-8B - *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « B »* appelant les Etats membres ainsi que les parties prenantes à soumettre leurs commentaires.

3. Tout retour initial des Etats membres et des parties prenantes sera examiné par l'IBSC au cours d'une réunion extraordinaire qui se tiendra à Singapour du 21 au 25 novembre 2016. Au cours de la réunion, l'IBSC achèvera également le développement du projet de nouvelle édition 1.0.0 de la S-8A - *Normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine de catégorie « A »* qui sera par la suite soumis aux Etats membres ainsi qu'aux parties prenantes, afin d'obtenir leurs commentaires et retours, conformément à la référence E. Les deux projets d'éditions 1.0.0 révisées de la S-8B et de la S-8A seront ensuite examinées lors de l'IBSC-40 (Wellington, Nouvelle-Zélande, 20-31 mars 2017) et soumises aux Etats membres aux fins d'approbation, sous réserve de l'aval de l'IRCC lors de sa 9^{ème} réunion (Paramaribo, Suriname, 12-14 juin 2017).

4. Comme pour la S-5A et la S-5B (références B et C), les nouvelles éditions de la S-8A et de la S-8B seront complétées par le document d'accompagnement - *Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine*. Ce document est destiné à aider les instituts d'enseignement et de formation à préparer les soumissions à l'IBSC en relation avec les normes de compétence correspondantes. Ce document sera préparé par l'IBSC à partir des *Directives pour l'application des normes de compétence pour les hydrographes* afin de se référer aux quatre normes.

5. Conformément au processus de consultation requis dans le cadre de la référence E, le projet d'édition de la S-8B est à présent disponible (*en anglais uniquement*) sur le site web de l'OHI, à l'adresse suivante :

www.iho.int → Normes & Publications → téléchargement → projets de publications en discussion

6. Les Etats membres sont invités à examiner le projet et à fournir leurs commentaires sur le premier projet d'édition 1.0.0 de la S-8B dans les meilleurs délais. Les instituts de formation et d'enseignement homologués par l'IBSC sont également invités à fournir leurs commentaires. **La date limite de soumission des commentaires est le 31 décembre 2016, toutefois le comité apprécierait de recevoir des commentaires dans les meilleurs délais, et dans l'idéal d'ici le 20 novembre, avant sa réunion à Singapour.** Les commentaires reçus après le 20 novembre seront examinés par l'IBSC pendant la poursuite du processus de rédaction et lors de sa prochaine réunion en Nouvelle-Zélande, en mars 2017.

7. Sous réserve de l'approbation ultérieure d'une nouvelle édition de la S8-A et de la S8-B par les Etats membres en 2017, il est attendu des instituts qui solliciteront l'homologation de leurs programmes de cartographie marine auprès de l'IBSC en 2018 (à la 41^{ème} réunion de l'IBSC) qu'ils soumettent leurs programmes sur la base des nouvelles normes S-8A et S-8B.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Mustafa IPTES
Directeur

Diffusion :

- Etats membres de l'OHI
- Instituts d'enseignement et de formation en cartographie marine homologués par l'IBSC